

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

\*\*\*\*\*

Séance du **30 Novembre 2010**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix et le 30 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs, AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FROMENTOUX Chantal, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Chrystel, TETE Jean Louis.

Absents excusés : M. Philippe CLAVIER, M. Eric SITZIA, Mme Nathalie RACAMIER, M. Alain MAULARD, M. Franck CHAZOT, M. Thierry GOUDARD

Arrivés en cours de séance : M. Christophe FAURIE

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 23 novembre

Approbation du compte rendu de la séance du 26 octobre 2010

Présents :15

Votants :15

Pour :14

Abst :1

---

## **2010.11.01- MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE- AMENAGEMENT ROUTE DE LA CHOMOTTE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'une consultation a été lancée afin de retenir un maître d'œuvre pour l'aménagement de la route de la Chomotte.

Ce projet d'aménagement consiste en l'aménagement de la route de la Chomotte sur une longueur d'environ 650 ml.

La commune souhaite élargir l'emprise publique, sécuriser le déplacement des piétons, des sportifs et des scolaires et reprendre les réseaux humides selon leur nécessité et enfouir tout ou partie des réseaux secs.

L'enveloppe prévisionnelle consacrée à ces travaux a été fixée à 500 000 € HT hors acquisitions et honoraires.

Ces travaux s'articuleront autour de deux tronçons afin d'étaler le coût de ces travaux sur plusieurs budgets.

Huit entreprises ont répondu à ce marché de maîtrise d'œuvre avant le 20 octobre, date limite de remise des offres : IRIS CONSEIL, BEAC, ATEC BVF, Christophe Paysagiste, Cabinet Bourguignon, SAFEGE, GEO SIAPP SA et Julien et associés.

Après analyse des différentes offres, la commission d'ouverture des plis propose au Conseil municipal de retenir le cabinet ATEC BVF pour une offre d'un montant de 19 602.00 € HT. En effet, après application des critères choisis dans le règlement de consultation (Prix des prestations : 70 %, Valeur technique de l'offre : 30%), ce cabinet a

eu la note la plus élevée de 9.6/10 : 7/10 pour le critère prix et 2.60/3 pour le critère valeur technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☞ **Retient le cabinet** ATEC BVF pour une proposition d'un montant de 19 602.00 € HT.

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché de maîtrise d'œuvre.

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 14

Abst : 1

## **2010.11.02- MARCHE DE TRAVAUX- RECONSTRUCTION DU BATIMENT TECHNIQUE**

Suite à l'incendie ayant détruit une partie du bâtiment technique en avril 2010, les démarches ont été engagées afin de procéder à sa reconstruction à l'identique dans les plus brefs délais.

Un maître d'œuvre, Monsieur LILLAZ, a été retenu au cours de la séance du conseil municipal du 25 mai 2010.

La consultation afin de retenir les entreprises réalisant les travaux a été lancée au mois de septembre.

Vingt sept entreprises ont répondu dans les délais impartis soit le 30 octobre 2010.

**Pour le lot 1 : Maçonnerie** : les entreprises NBTP, Bernard CONTE, ROUX CABRERO , MARON GOUDARD, SA OLIVEIRA et SAVEL

**Pour le lot 2: Charpente- Couverture- Zinguerie** : les entreprises PIERREFEU, BRET, Bernard et fils, CHAVANON, AOCM et MICHELAS

**Pour le lot 3 : Menuiserie intérieure et extérieure** : les entreprises Solutions Bois Construction, Chavanon et AOCM

**Pour le lot 4 : Portails et Serrurerie** : les entreprises GUION, SARL Concept Métal, MAURIN, MTF et FAS

**Pour le lot 5 : Plâtrerie- Peinture- Isolation- Plafonds** : les entreprises APPIC EURL, Denis MAZET et Fombonne

**Pour le lot 6 : Plomberie- Chauffage** : les entreprises SORNAY, BESSET, VFD ENERGIE et FEASSON

**Pour le lot 7 : Electricité** : les entreprises GRENOT, LAPIZE DE SALLEE et ARDELECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal suit l'avis de la Commission d'Ouverture des plis et

↳ **Retient les entreprises suivantes :**

Pour le lot 1 : Maçonnerie, l'entreprise MARON GOUDARD pour une offre d'un montant de 59 199.00 € HT.

Pour le lot 2 : Charpente- Couverture- Zinguerie, l'entreprise MICHELAS pour une offre d'un montant de 21904.10 € HT.

Pour le lot 3 : Menuiserie intérieure et extérieure, l'entreprise AOCCM pour une offre d'un montant de 2 881.80 € HT.

Pour le lot 4 : Portails et Serrurerie, l'entreprise GUION pour une offre d'un montant de 20 532.30 € HT.

Pour le lot 5 : Plâtrerie- Peinture- Isolation- Plafonds, l'entreprise FOMBONNE pour une offre d'un montant de 21 668.65 € HT.

Pour le lot 6 : Plomberie- Chauffage, l'entreprise FEASSON pour une offre d'un montant de 7 600.00 € HT.

Pour le lot 7 : Electricité, l'entreprise ARDELECT pour une offre d'un montant de 6 832.10 € HT.

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché de travaux

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

## **2010.11.03- INDEMNITE DU COMPTABLE AU TRESOR**

L'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements publics Locaux est fixée en fonction des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982 ainsi qu'un arrêté en date du 16 décembre 1983.

En 2009, le conseil municipal avait fixé le taux d'indemnité du comptable public à 100%

Par un courrier reçu le 06 novembre, Monsieur MARTINETTI a adressé à la commune le décompte de l'indemnité de conseil pour l'année 2010.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 %.

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 %.

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 %.

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 %.

Sur les 152 499.02 euros suivants à raison de 0,50 %.

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 %.

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 %.

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Pour l'année 2010, le montant de l'indemnité de conseil s'élève à 587.92 €

Après en avoir délibéré, le conseil

☛ **approuve** le versement de cette indemnité à Monsieur Daniel MARTINETTI Receveur, indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 soit 587.92 €.

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 2

Abst : 1

## **2010.11.04- TARIFS 2011 DES ADHESIONS A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été décidé l'année dernière d'appliquer un tarif unique d'adhésion à la bibliothèque Le Petit Prince d'un montant de 11 € par famille.

Il propose de maintenir ce principe de tarif unique et de fixer le montant de l'adhésion à la bibliothèque Le Petit Prince pour l'année 2011.

Le tarif de 11.50 € par famille et par année civile est proposé aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☛ **fixe le tarif de l'adhésion à la bibliothèque de Roiffieux à 11.50 € par famille et par année civile.**

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

## 2010.11.05- CONVENTION DE RETROCESSION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du contrat de rivière, la commune avait programmé la construction de réseaux d'assainissement pour le quartier de La Maladière.

Les effluents seront ainsi acheminés et traités à la station d'épuration intercommunale Acantia d'Annonay.

La Communauté de Communes du Bassin d'Annonay réalise la collecte et le transfert des eaux usées du quartier de la Maladière sur la commune de Roiffieux conformément à la programmation de la commune.

Pour ce faire, il est envisagé de raccorder un nouveau réseau public d'assainissement sur un réseau d'assainissement privé existant et de transférer, exceptionnellement, la charge de celui-ci (entretien, réhabilitation, etc.) à la COCOBA.

Ce choix se justifie par un tracé techniquement et économiquement avantageux.

Une convention de rétrocession doit être prise à cet effet entre les propriétaires, **M. FERRIER, M. NUARET et M. RICHAUD**, en qualité de maîtres d'ouvrages initiaux de ce réseau d'assainissement collectif existant, et **Mme Marie Paule LAPIZE DE SALLEE épouse CLAUZEL**, en qualité de propriétaire de la parcelle ayant autorisé une servitude de passage du réseau d'assainissement à M. FERRIER, M. NUARET et M. RICHAUD.

Ces conventions ont pour objet de permettre le transfert à la collectivité d'un réseau d'assainissement privé existant passant par un terrain privé appartenant à Madame CLAUZEL sur lequel se raccordera un nouveau réseau public.

Une convention de passage doit être établie avec Madame CLAUZEL afin que la collectivité ait le droit d'établir et d'entretenir la nouvelle canalisation d'assainissement et le réseau d'assainissement existant dans sa propriété à travers la parcelle cadastrée AM 12.

Dans ce dossier, **Monsieur le Maire de ROIFFIEUX**, agit au nom et pour le compte de la commune, et **Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay**, agit au nom et pour le compte de celle-ci.

Ainsi, le réseau d'assainissement existant lié à cette opération sera intégré en pleine propriété au domaine public de la COCOBA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :**

☞ **Signer** la convention de rétrocession d'un réseau d'assainissement collectif sur la commune de Roiffieux dans les conditions sus énoncées.

☞ **Signer** la convention de passage avec Madame Marie Paule LAPIZE DE SALLEE épouse CLAUZEL.

## 2010.11.06- DEMANDE DE SUBVENTION- CLASSE DE DECOUVERTE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une demande de participation financière de l'Institut Médico Educatif L'Espoir situé à Annonay.

L'IME indique qu'une classe de découverte a été organisée du 21 au 24 juin 2010 à laquelle participait Monsieur Vincent ROCHETTE, habitant Roiffieux.

Monsieur le Maire précise aux conseillers que ce type de séjour est financé pour les écoles primaires de la commune par une subvention globale versée aux associations parascolaires correspondant globalement à 2 € par jour de séjour et par enfant.

Les conseillers sont invités à se prononcer sur cette demande de participation financière.

Le conseil municipal s'étonne que la demande ne parvienne que 5 mois après qu'ait eu lieu cette classe de découverte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

↳ **Emet un avis défavorable** à la demande de participation financière de l'IME l'Espoir.

Présents : 16

Votants : 16

Pour : 16

Pour : 2

Contre : 5

Abst : 9

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ **Convention de participation financière des communes extérieures aux frais de scolarisation des élèves accueillis dans les écoles primaires et maternelles publiques d'Annonay**

Monsieur le Maire fait le point sur la demande de participation financière des communes extérieures aux frais de scolarisation des élèves accueillis dans les écoles primaires et maternelles publiques d'Annonay. Pour les élèves scolarisés à Roiffieux, le coût de la scolarité d'un enfant est estimé à 764 € par an et par enfant en maternelle et 401 € par an et par enfant en primaire. La commune d'Annonay demande par le biais de sa convention une participation financière deux fois plus élevée.

Monsieur le Maire propose d'amender cette convention en précisant que la commune accepte de payer ce montant à condition que la commune d'Annonay paie le même montant en retour. Si cette modification n'est pas acceptée, c'est le Préfet qui sera chargé de fixer le montant de cette participation financière, en prenant en compte le potentiel fiscal des deux communes. Il est précisé qu'à Roiffieux, 3 enfants sont scolarisés à Annonay après avoir sollicité une dérogation auprès de la mairie de Roiffieux. La commune ne participe financièrement que pour les dérogations qu'elle a accordées.

### ❖ **Schéma de Cohérence Territorial**

Monsieur PASCAL informe les conseillers que le SCOT du bassin d'Annonay prépare sa fusion avec le SCOT des Rives du Rhône. Une concertation avec les élus s'effectue actuellement afin de réaliser un diagnostic et de leur expliquer cette fusion. Ce SCOT réunira 6 communautés de communes.

Un SCOT est révisable tous les 6 ans et a une durée de vie de 30 ans. Le PLU de chaque commune doit être compatible avec le SCOT dont la commune dépend. Le SCOT recouvre les domaines suivants : valorisation des ressources, des logements, des différentes zones...

Des réunions vont être organisées sur 4 thèmes (calendrier des réunions distribué aux conseillers).

Une des réunions se tiendra en mairie de Roiffieux le 14 décembre à 18h00.

Il serait intéressant que la commune de Roiffieux soit représentée à chacune de ces réunions.

Pour plus d'information sur le SCOT du bassin d'Annonay, un blog a été créé : [www.scot.bassindannonay.fr](http://www.scot.bassindannonay.fr)

### ❖ **Repas du 3<sup>ème</sup> âge**

Madame CHAMBON rappelle aux conseillers que le repas du 3ème âge se déroulera le dimanche 05 décembre à la salle Félix.

### ❖ **Maisons fleuries**

La remise des prix pour le concours des maisons fleuries 2010 a eu lieu le 17 novembre. Madame CHAMBON envisage de réunir une commission fleurissement afin de discuter de nouveau sur le règlement pour essayer d'attirer davantage de participants.

### ❖ **Conseil Municipal Enfants**

La prochaine réunion du CME aura lieu le samedi 04 décembre.

Les conseillers seront invités à réfléchir aux espaces libres vers le parcours à bosses et aux futurs travaux du complexe sportif.

### ❖ **Pédibus**

Des questionnaires ont été distribués aux enfants des écoles et aux familles. L'équipe pédibus est actuellement en attente du retour et de l'analyse de ces questionnaires. Il est envisagé de faire un test au Printemps.

### ❖ **Bulletin municipal**

Le bulletin de cette année est quasiment terminé et devrait être distribué aux alentours du 15 décembre.

Cette année la parole sera donnée aux associations et les différentes commissions municipales seront expliquées aux réfojaliens.

### ❖ **Culture**

#### **Bibliothèque Le Petit Prince**

Monsieur PASCAL fait part de la réussite de la manifestation organisée autour de Jicé, auteur de bandes dessinées à la bibliothèque le 20 novembre.

Cette année le spectacle de Noël de la bibliothèque aura lieu le 14 décembre à 18h00 à la salle Rose. L'entrée sera gratuite et les enfants pourront voir un spectacle de Guignols.

## **Conférence Université pour Tous**

La conférence sur l'Iran organisée par Universités pour Tous à Roiffieux le 17 novembre a connu un grand succès.

### **❖ Travaux**

Madame POIX a été interpellée pour la mise en place d'un abribus couvert vers le restaurant du Pont de la Bique.

Madame MICHAUD fait état de la présence de trous sur le parking de la salle de la Garde. Ces trous sont en train d'être rebouchés par le service technique.

Monsieur FAURIE fait part au conseil du mauvais fonctionnement du portail de la Garde qui ne semble pas marcher et reste ouvert très tard.

Monsieur DELORD informe les conseillers que les bandeaux alus ont été posés par l'entreprise DALALU.

De plus, en ce qui concerne le complexe sportif, le diagnostic du cabinet ATEC devrait être terminé semaine 49.

Monsieur HEYRAUD explique aux conseillers qu'en cas de chute de neige, l'équipe technique se lève à 3h30 afin de débiter son circuit de déneigement et d'assurer au mieux la circulation. La commission travaux travaille actuellement sur les croisements et les priorités dans le village.

### **❖ Circulation**

Des contrôles de gendarmerie ont eu lieu route du Grand Chemin. Cette intervention de la Gendarmerie fait suite aux demandes du conseil et de Monsieur le Maire.

### **❖ Animations**

Les Troubadings organisent un nouveau spectacle pour Anaïs le 29 janvier.

Téléthon : il aura lieu dimanche 05 décembre à la salle de la Garde. De plus, l'équipe du fil rouge sera accueillie samedi matin en mairie pour se restaurer et se réchauffer.

### **❖ Vœux du Maire**

La cérémonie des vœux aura lieu le 07 janvier à 19h30 à la salle Félix.

### **❖ Calendrier des conseils municipaux 2011**

Les mardis 25 janvier, 22 février, 29 mars, 26 avril, 31 mai, 28 juin, 30 août, 27 septembre, 25 octobre, 29 novembre et 20 décembre 2011.

La séance est levée à 22h00.



